

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1574

14 juillet 2011

SOMMAIRE

AAA Capital Partners S.à r.l.	75508	Gazeley Luxco 2 S.à r.l.	75542
Ascha S.A.	75506	Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.	75541
B2Tec S.à r.l.	75518	Gazeley Luxco France 2 S.à r.l.	75541
Banque Carnegie Fund Sicav	75517	Gazeley Luxembourg S.à r.l.	75542
Belron ND S.à r.l.	75513	GMT II S.A.	75543
BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l.	75544	Hastings & Cornwall S.A.	75516
Brooklyn Investments S.A.	75518	Helen Holdings S.A., SPF	75543
Chester Holdings S.à r.l.	75527	IMC Luxembourg S.à r.l.	75510
CODESCA S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	75519	JACOBS Luxembourg S.à.r.l.	75538
CompAM FUND	75552	Kymco Lux S.A.	75516
Corail Invest S.A.	75526	LBREM Luxco S.à r.l.	75517
Danor Media Sàrl	75538	LBREM NW Holdings S.à r.l.	75518
DB Value S.à r.l.	75510	Manwin Europe Sàrl	75515
Domanial S.A., SPF	75532	Manwin Licensing Europe S.à r.l.	75515
Dover Luxembourg S.à r.l.	75537	Modelo 2 Sàrl	75510
Dover Luxembourg Services S.à r.l.	75526	Moog Europe Holdings Luxembourg SCS	75550
East&West Finances S.A.	75513	MPEL-Metroplex Project Engineering Lu- xembourg S.à r.l.	75551
Ely International SPF S.A.	75533	Participations A & F S.A.	75541
Ethanol Europe II S.à.r.l.	75519	Patron Edward S.à r.l.	75527
Europack S.A.	75537	Wickrange Messdall S.A.	75543
Ferodi S.A.	75551	Wickrange «Shopping-Center» S.A.	75543
Fersach S.A.	75538	World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.	75533
Fuchs & Associés Finance S.A.	75513		
Fyr S.à.r.l.	75540		
Gazeley Luxco 1 S.à r.l.	75542		

Ascha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.826.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am sechsten Mai.

Vor Uns Maître Carlo WERSANDT, Notar im Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar im Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

„VALON S.A.“, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxemburg B 63.143, hier vertreten durch Frau Viviane HENGEL, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 4. Mai 2011.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung

«ASCHA S.A.»

wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in-oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in fünfzehntausendfünfhundert (15.500) Aktien zu je zwei Euro (EUR 2,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder Privatvollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am ersten Donnerstag im Monat Juni um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu genehmigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) VALON S.A.	15.500 Aktien
TOTAL	15.500 Aktien

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 263 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann trafen die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 1, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.
- 2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:
Frau Karin KRIEGISCH, mit beruflicher Adresse 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B 63.115.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2016.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg.

Worüber Urkunde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, errichtet wurde, am Datum wie eingangs erwähnt:

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vorname sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. HENGEL, C. WERSANDT.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 9. Mai 2011. Relation: EAC/2011/6059. Erhalten fünfundsechzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011066107/145.

(110074779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

AAA Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.571.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Albéric BRAAS, residing at 4 rue de Nospelt, L-8260 Goetzingen,

here represented by Mr Alexandre CAYPHAS, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Goetzingen on the 13 April 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AAA Capital Partners S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Re-

gister under number B 74571, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 February 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 16 June 2000, number 429.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 9, Route des Trois Cantons, Suites R-27-R28, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Therefore, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The registered office is established in the Municipality of Koerich, Grand-Duchy of Luxembourg."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Albéric BRAAS, demeurant au 4 rue de Nospelt, L-8260 Goetzingen, ici représentée par Monsieur Alexandre CAYPHAS, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Goetzingen en date du 13 avril 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «AAA Capital Partners S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74571, constituée suivant acte notarié en date du 8 février 2000, dont les statuts ont été publiés le 16 juin 2000 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 429.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 9, Route des Trois Cantons, Suites R-27-R28, L-8399 Windhof, Grand Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. CAYPHAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 mai 2011. Relation: EAC/2011/5751. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011068245/71.

(110075338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

DB Value S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.630.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

—
Auszug aus dem Anteilskaufvertrag vom 3. Mai 2011

Aus dem Anteilskaufvertrag, der am 3. Mai 2011 in Luxemburg unterzeichnet wurde, geht hervor, daß Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (Société anonyme), mit Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister zu Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 151.15 zwei (2) Geschäftsanteile an die Deutsche Bank AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Taunusanlage 12, D- 60325 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 30.000, verkauft hat.

Damit wird die Deutsche Bank AG ab dem 3. Mai 2011 zur alleinigen Aktionärin der Gesellschaft.

Luxemburg, den 16. Mai 2011.

In Vertretung von DB Value S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Max Kremer

Référence de publication: 2011066177/19.

(110074919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

IMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.526.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068474/11.

(110075291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Modelo 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.432.

—
In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of April,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Modelo 2 S.à r.l., a société à responsabilité, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 105.432, incorporated pursuant to a notarial deed dated 9 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 April 2005, number 394.

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 14 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 February 2010, number 299 (the "Company").

The meeting is opened at 3.30 p.m., with Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

who appoints as secretary Mr Frank Stolz, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Ali Bouhrara, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to enable the board of directors of the Company to distribute interim dividends and to insert a new article 13 in the articles of association of the Company to that effect.

2. Subsequent renumbering of the articles following article 13 of the articles of association of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the present general meeting has been convened by letters sent to all the shareholders on 18 April 2011.

IV. That out of a total of 13,360 shares, 652 shares are not entitled to vote. Those shareholders acknowledged all the holding of the present meeting as well as its above mentioned agenda.

V. That pursuant to the attendance list, 12,708 shares out of the total of 13,360 shares, meaning all the shareholders entitled to vote, are present or represented and declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

VI. That the present meeting, representing the entire corporate capital entitled to vote, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to insert a new article 13 in the articles of association of the Company in order to enable the board of directors of the Company to distribute interim dividends subject to the fulfillment of the legal conditions.

The new article 13 of the articles of association of the Company shall read as follows:

" **Art. 13. Interim dividends.** The board of directors may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association: and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of directors that the first two conditions have been satisfied."

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to renumber the current articles 13 and 14 into articles numbered 14 and 15.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des associés de Modelo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.432, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 29 avril 2005, numéro 394.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2010, numéro 299 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ali Bouhrara, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président déclaré et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'habiliter le conseil de gérance de la Société à distribuer des dividendes intérimaires et d'insérer un nouvel article 13 dans les statuts de la Société à cet effet;

2. Renumerotation subséquente des articles faisant suite à l'article 13 des statuts de la Société.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par lettres envoyées à tous les associés en date du 18 avril 2011.

IV. Que sur le total de 13.360 parts sociales, 652 parts sociales n'ont pas de droit de vote. Ces associés ont tous reconnu la tenue de la présente assemblée ainsi que son ordre du jour ci-dessus mentionné.

V. Que conformément à la liste de présence, 12.708 parts sociales sur le total de 13.360 parts sociales, c.-à-d. tous les associés ayant droit de vote, sont présents ou représentés et déclarent avoir été convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

VI. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 13 dans les statuts de la Société afin d'habiliter le conseil de gérance de la Société à distribuer des dividendes intérimaires sous réserve de l'exécution des exigences légales.

Le nouvel article 13 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

" **Art. 13. Dividendes intérimaires.** Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites."

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles 13 et 14 actuels pour devenir les articles numérotés 14 et 15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF, F. STOLZ-PAGE, A. BOUHRARA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. LAC/2011/18639. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011067568/123.

(110074590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Belron ND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.238.

Par résolution datée du 16 mai 2011, l'actionnaire unique de BELRON ND S.à r.l a décidé de nommer comme gérant de la société M. Jean-Paul TEYSSEN, demeurant à 15 Mussenburgstraat, B-3960 Bree et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068286/10.

(110075262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Fuchs & Associés Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.842.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mai 2011

Renouvellement de mandats du Conseil d'Administration et nominations nouvelles

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

M. Jean Fuchs, Président du Conseil d'administration, avec adresse professionnelle au L-1724 Luxembourg, 47, Boulevard Prince Henri;

M. Bernd Ehinger, administrateur, avec adresse professionnelle au L-1724 Luxembourg, 47, Boulevard Prince Henri;

M. Giovanni Pompei, administrateur, avec adresse professionnelle au L-1724 Luxembourg, 47, Boulevard Prince Henri.

L'Assemblée Générale approuve la nomination de M. Jean-Claude Kirsch, administrateur, avec adresse professionnelle au L-1724 Luxembourg, 47, Boulevard Prince Henri en remplacement de M. Thierry Denys, administrateur démissionnaire.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Jean Fuchs

Le Président

Référence de publication: 2011067550/22.

(110074949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

East&West Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 140.846.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EAST&WEST FINANCES S.A.», société anonyme, ayant son siège social au 2A/46, Route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140.846, constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2147 du 4 septembre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 05 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2502 du 18 novembre 2010. (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Quentin ABSIL, employé privé, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 2A/46, Route d'Eselborn, L-9706 Clervaux au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2. Modification afférente de la première phrase de l'article cinq (5) des statuts de la Société.

3. Modification du premier alinéa de l'article dix-sept (17) des statuts de la Société.

4. Démission de l'Administrateur unique.

5. Augmentation du nombre d'Administrateurs et nomination.

6. Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de transférer le siège social statutaire de la Société du 2A/46, Route d'Eselborn, L-9706 Clervaux au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de modifier la première phrase de l'article cinq (5) des statuts de la Société, laquelle aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Première phrase. «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article dix-sept (17) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 17. Alinéa 1. «Le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accepter, avec effet rétroactif au 6 mars 2011, la démission de Madame Marina LEBEDEVA de son mandat d'Administrateur unique. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'augmenter le nombre des Administrateurs de un à trois et décide de nommer, avec effet rétroactif au 6 mars 2011, un nouveau conseil d'administration composé comme suit:

- Madame Brigitte DENIS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
 - Madame Cornélia METTLEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accepter, avec effet rétroactif au 15 avril 2011, la démission de Madame Dina ABAJA, de son mandat de Commissaire. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet rétroactif au 15 avril 2011, «H.R.T. Révision S.A.», ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg comme Commissaire, en remplacement du Commissaire démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016. Le mandat du nouveau Commissaire débutera sur la revue des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, Q. ABSIL, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2011. Relation: EAC/2011/5762. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011068369/86.

(110075182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

**Manwin Licensing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Manwin Europe Sàrl).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.299.

L'an deux mille onze,

le vingt avril,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

A comparu:

La société MANWIN HOLDING SARL, ayant son siège social au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, domicilié professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 19 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée "MANWIN EUROPE S. à r.l.", R.C.S. Luxembourg N° B 158299, ayant son siège social à Luxembourg au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, constituée par acte de Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 754 du 19 avril 2011.

- Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,00) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

- La dénomination sociale de la société est changée en "Manwin Licensing Europe S.à r.l." et par conséquent son objet social est modifié.

En conséquence, les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle (brevets, noms de domaine, etc.) et autres droits en dérivant ou les complétant.

La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder des garanties et sûretés pour ces emprunts. Elle peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe. La société pourra également contracter des emprunts auprès de tiers.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société aura la dénomination "Manwin Licensing Europe S.à r.l."

Suit la traduction en langue anglaise des modifications statutaires:

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may acquire and manage all intellectual property rights (patents, domain names, etc.) and other rights deriving therefrom or complementary thereto.

The company may also contract loans and grant guarantees and securities for such loans. It can grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The company may also contract such loans from third parties.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The company will have the name "Manwin Licensing Europe S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2011. Relation: EAC/2011/5369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011068535/60.

(110075260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Hastings & Cornwall S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.390.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 10 mai 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine Van Oort en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Monica Tiuba, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet au 23 février 2011. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011068455/17.

(110075355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Kymco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 134.229.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 06 Avril 2011 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil de Surveillance et du Directoire pour une nouvelle période de trois ans:

Sont réélus membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur KO Chun-Ping, Vice Président de société, né le 24 octobre 1957 à Kaohsiung (Taïwan), résident au 35, Wansing St., Sanmin District, Kaohsiung City 80794, Taïwan, en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

- Monsieur Gilbert JOST, Directeur Général de Société, né le 20 juin 1952 à Schifflange (Luxembourg), résident à L-4970 Bettange sur Mess, 76, rue Haard, en qualité de Vice Président du Conseil de Surveillance.

- Madame Mei Chi LIU, employée privée, née le 10 juin 1958 à Chia-Yi (Taïwan), résidente à L-4970 Bettange sur Mess, 76, rue Haard, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

- Monsieur Chin Wen YANG, Vice Directeur Général de Société, né le 16 janvier 1963 à Kaohsiung (Taïwan), résident au 35, Wansing St., Sanmin District, Kaohsiung City 80794, Taïwan, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Sont réélus membre du Directoire:

- Madame Mireille WELLENREITER, employée privée, née le 14 septembre 1961 à Saint Avoild (France), demeurant au 12, rue Principale, F-57480 Haute Kontz, en qualité de Président du Directoire.

- Monsieur Chia-I WU, employé privé, né le 26 novembre 1963 à Kaohsiung (Taiwan), avec adresse professionnelle au 35, Wansing St., Sanmin District, Kaohsiung City 80794, Taiwan, en qualité de Vice Président du Directoire.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire de la Société expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

2- L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- I.G. INVESTMENTS S.A., société immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B66562, dont le siège social est au 63-65, Rue de Merl -L- 2146 Luxembourg.

L'Assemblée élit en remplacement:

- AUDITNEXT S.A.R.L., société immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 100070, dont le siège social est au 63-65, Rue de Merl -L-2146 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011067564/35.

(110074948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

LBREM Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.733.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 17 mai 2011.

L'Associé unique accepte la démission de James Macdonald en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 17 mai 2011.

L'Associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 17 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles. Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

A Luxembourg, le 17 mai. 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011070589/19.

(110077963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.660.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 18 mars 2011 à 10h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Claes-Johan Geijer, Président et Administrateur, 31, Rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg.

* M. Bruno Frèrejean, Administrateur, 29, Rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

* M. Vincent Gruselle, Administrateur, 52, Rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers S. à r. l., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 11 mai 2011.
Pour extrait conforme
Vincent GRUSELLE
Administrateur

Référence de publication: 2011068297/22.

(110075257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Brooklyn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.925.

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace celui déposé le 14 avril sous la référence L100051296

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011068316/13.

(110075282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

LBREM NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.744.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 17 mai 2011

L'Associé unique accepte la démission de James Macdonald en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 17 mai 2011.

L'Associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 17 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

A Luxembourg, le 17 mai 2011.
Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011070590/19.

(110077933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

B2Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 33, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 98.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B2TEC S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011068318/12.

(110075270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 mai 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Hans K. JERNE, demeurant au 7, La Délaiquée, CH - 1270 Trélex, Suisse, Président et Administrateur - Délégué;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Jean ROUSSY, demeurant au 24, La Petite Coudre, CH - 1298 Céligny, Suisse.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011068336/22.

(110075336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Ethanol Europe II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 160.557.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of April,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Ethanol Europe Renewables Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, and having its registered office at 8, Templeogue Road, Terenure, Dublin 6, Ireland, recorded with the Registrar of Companies of Ireland, under number 480947,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

by virtue of a proxy given in Dublin, Ireland, on 20 April 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of Ethanol Europe II S.a r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the single signature of the sole manager.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Prior approval

Art. 16. None of the following decisions (the "Material Decisions" and each individually, a "Material Decision") may be considered as being effective and valid unless they have been approved beforehand in written by the sole shareholder of the Company:

1. any loan or lease agreement in excess of EUR 5,000,000 (five million Euro) with the Company as borrower or lessee;
2. any loan or lease agreement in excess of EUR 5,000,000 (five million Euro) with a holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company (the "Affiliate") as borrower or lessee;
3. the provision of any security by the Company that is not (i) a cash deposit in the normal course of business (which, in the case of any commodity trades, is also in compliance with a risk policy expressly approved by the board of Ethanol Europe Renewables Limited) or (ii) security with a value of less than EUR 1,000,000 (one million Euro);
4. the provision of any security by an Affiliate that is not (i) a cash deposit in the normal course of business (which, in the case of any commodity trades, is also in compliance with a risk policy expressly approved by the board of Ethanol Europe Renewables Limited) or (ii) security with a value of less than EUR 1,000,000 (one million Euro);
5. any material acquisition or sale of assets of, or merger by, or of the Company;
6. any material acquisition or sale of assets of, or merger by, or of any Affiliate;
7. any loan or lease agreement with the Company as lender or lessor unless the borrower or lessee is an Affiliate;
8. any loan or lease agreement with the Company as borrower or lessee unless the lender or lessor is an Affiliate;
9. any sale or issue of equity by the Company to a person that is not a wholly owned subsidiary of Ethanol Europe Renewables Limited;
10. any issuance of equity by an Affiliate to a person that is not a wholly owned subsidiary of Ethanol Europe Renewables Limited;
11. any non-clerical revision of the governing documents of an Affiliate;
12. filing or instituting any insolvency, or reorganization case or proceeding or otherwise instituting proceedings for bankruptcy of the Company, instituting proceedings under any applicable insolvency law in respect of the Company, seeking any relief under any law relating to relief from debts or the protection of debtors, consenting to the filing or institution of bankruptcy proceedings against the Company, filing a petition seeking or consenting to reorganization, liquidation or relief with respect to the Company under any applicable law relating to bankruptcy, seeking or consenting to the appointment of a receiver, liquidator, assignee, trustee, sequestrator, custodian, or any similar official for the Company or a substantial part of any of its property, making any assignment for the benefit of creditors, or admit in writing the company's inability to pay its debts as they become due;
13. allowing to be taken any action that is a "Material Decision" in the governing documents of an Affiliate;
14. entering into or renewing any management or consulting agreement by the Company with any third party whereby the management of the Company, or any substantial part of the management, is devolved to that third party; and entering into or renewing any management or consulting agreement by an Affiliate with any third party whereby the management of the Affiliate, or any substantial part of the management, is devolved to that third party.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by Ethanol Europe Renewables Limited, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Ethanol Europe Renewables Limited, prenamed, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an unlimited period:
 - Mr Paul Alan Barker, private employee, born in Irvine, Scotland, on 4 June 1962, with business address at L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener,
 - Mr Fergus Gerard Murphy, private employee, born in Dublin, Ireland, on 13 May 1962, with business address at L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un avril,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
a comparu:

Ethanol Europe Renewables Limited, une société constituée d'après conformément aux lois de la République d'Irlande, avec siège social à 8, Templeogue Road, Terenure, Dublin 6, Ireland, inscrite au Registrar of Companies' d'Irlande, sous le numéro 480947,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, Irlande, en date du 20 avril 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de Ethanol Europe II S.à.r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du unique gérant.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Approbation préalable

Art. 16. Aucune des décisions suivantes (les "Décisions Matérielles" et individuellement une "Décision Matérielle") ne sera considérée comme étant effective et valide tant qu'elle n'aura pas été approuvée au préalable par écrit par l'associé unique de la Société:

1. tout contrat de prêt ou de bail dont le montant excède 5.000.000 EUR (cinq millions d'Euros) avec la Société en tant qu'emprunteur ou locataire;

2. tout contrat de prêt ou de bail dont le montant excède 5.000.000 EUR (cinq millions d'Euros) avec une société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les "Société Affiliées"), en tant qu'emprunteur ou locataire;

3. la mise en place de toute garantie par la Société qui ne soit pas (i) un dépôt en numéraire dans le cadre normal des affaires (qui, dans le cas du commerce de matière première, est aussi en accord avec la politique de risque approuvée expressément par le conseil d'Ethanol Europe Renewables Limited) ou (ii) une garantie d'une valeur inférieure à 1.000.000 EUR (un million d'Euros);

4. la mise en place de toute garantie par une Société Affiliée qui ne soit pas (i) un dépôt en numéraire dans le cadre normal des affaires (qui, dans le cas du commerce de matière première, est aussi en accord avec la politique de risque approuvée expressément par le conseil d'Ethanol Europe Renewables Limited) ou (ii) une garantie d'une valeur inférieure à 1.000.000 EUR (un million d'Euros);

5. toute acquisition matérielle ou vente de biens, ou fusion par, ou de la Société;

6. toute acquisition matérielle ou vente de biens, ou fusion par, ou d'une Société Affiliée;

7. tout contrat de prêt ou de bail avec la Société en tant qu'emprunteur ou locataire à moins que le prêteur ou le bailleur ne soit une Société Affiliée;

8. tout contrat de prêt ou de bail avec une filiale en tant que prêteur ou bailleur à moins que l'emprunteur ou le locataire ne soit une Société Affiliée;

9. toute vente ou émission de participations par la Société à une personne qui n'est pas une filiale entièrement détenue par de Ethanol Europe Renewables Limited;

10. toute vente ou émission de participations par une Société Affiliée à une personne qui n'est pas une filiale entièrement détenue par de Ethanol Europe Renewables Limited;

11. toute modification de fond des documents régissant une Société Affiliée;

12. déposer ou engager toute affaire ou procédure d'insolvabilité, ou de réorganisation ou autrement engager une procédure de faillite de la Société, engager une procédure en rapport avec la Société selon toute loi applicable en matière d'insolvabilité, rechercher toute décharge selon toute loi relative à la décharge de dettes ou la protection des débiteurs, consentir au dépôt ou à l'engagement d'une procédure de faillite à l'encontre de la Société, déposer une demande recherchant ou consentant à une réorganisation, liquidation ou décharge en rapport avec la Société selon toute loi applicable en matière de faillite, rechercher ou consentir à la nomination d'un administrateur judiciaire, liquidateur, successeur, fiduciaire, séquestre, gardien ou tout autre agent similaire de la Société ou une partie substantielle de sa propriété, effectuer tout transfert au bénéfice d'un créancier ou reconnaître l'impossibilité pour la société de payer ses dettes échues;

13. permettre qu'une action étant une Décision Matérielle soit prise dans les documents régissant une Société Affiliée;

14. conclure ou renouveler un contrat de gestion ou de direction par la Société avec un tiers par lequel la gestion de la société, ou toute partie substantielle de la gestion de la société est transférée à ce tiers;

conclure ou renouveler un contrat de gestion ou de direction par une Société Affiliée avec un tiers par lequel la gestion de la Société Affiliée, ou toute partie substantielle de la gestion de la Société est transférée à ce tiers.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales est souscrite par Ethanol Europe Renewables Limited, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Résolutions

Et aussitôt Ethanol Europe Renewables Limited, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Paul Alan Barker, employé privé, né à Irvine, Ecosse, le 4 juin 1962, avec adresse professionnelle à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener;
 - Monsieur Fergus Gerard Murphy, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 13 mai 1962, avec adresse professionnelle à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. LAC/2011 / 18640. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011059334/381.

(110066415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Corail Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 146.087.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 16.05.2011 de la société CORAIL INVEST S.A. il a été décidé:

L'administrateur Madame Lidia Keiser-Logutova sera remplacé par Monsieur Michael Ernzerhof, né le 07.03.1966, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 16.05.2011.

CORAIL INVEST S.A.

Référence de publication: 2011068338/13.

(110075226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Dover Luxembourg Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.317.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 12 mai 2011

L'associé unique de la Société accepte la démission de Monsieur Dean SANTUCCI de sa position de gérant de la Société avec effet au 12 Mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 Mai 2011.

Référence de publication: 2011068351/13.

(110075316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Chester Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 160.099.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 mai 2011 l'associé unique de la Société a:

- nommé Madame Anja Döller en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 10 mai 2011 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

David Sorkin, né le 26 juin 1959 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
Peter M. Stavros, né le 2 juillet 1974 à Skokie, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
Anja Döller, née le 9 avril 1974 à Mannheim, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2011073101/28.

(110074725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Patron Edward S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.439.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur here represented by Mrs. Stéphanie Bohler, private employee, residing professionally in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 12 April 2011;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Edward S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 20,000.(TWENTY THOUSAND BRITISH POUNDS) represented by 200 (TWO HUNDRED) shares having a nominal value of GBP 100.-(ONE HUNDRED BRITISH POUNDS) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 200 shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS III SARL, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of GBP 20,000.- (TWENTY THOUSAND BRITISH POUNDS) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PATRON INVESTMENTS III S.à.r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Madame Stéphanie Bohler, employée privée, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 Avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Edward S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000,GBP (VINGT MILLE LIVRES STERLING) représenté par 200 (DEUX CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 100,-GBP (CENT POUNDS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle

il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 200 parts sociales ont été souscrites Patron Investments III, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000,-GBP (VINGT MILLE LIVRES STERLINGS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500.-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Robert BRIMEYER, gérant, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
 - Géraldine SCHMIT, gérant, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOHLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18450. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057284/272.

(110064528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2011 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
J. WINANDY / COSAFIN S.A.
- / Signature
Président / Administrateur

Référence de publication: 2011068361/21.

(110075317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Ely International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.357.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 2011

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé DESS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Certifié sincère et conforme

ELY INTERNATIONAL SPF S.A.

Ch. FRANCOIS / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011068377/21.

(110075331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.503.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of the month of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SG Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 157 996,

represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 24 February 2011 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole member (the "Sole Member") of World Power Holdings Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B111.503, incorporated by a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The articles of incorporation of the Company have been last amended on 21 February 2008 by notarial deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 808 of 3 April 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record:

1. that the Sole Member holds all the sixty-nine thousand nine hundred and eighteen (69,918) shares in issue in the Company of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below;

2. that the items on which resolutions are to be passed are as follows: (A) Increase of the issued share capital of the Company by one hundred and four million three hundred forty-two thousand nine hundred and twenty-five Euro (€104,342,925) to one hundred and six million ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (€106,090,875) and issue four million one hundred and seventy-three thousand seven hundred and seventeen (4,173,717) shares of a nominal value of twenty-five Euro (€25) each to the Sole Member for a total issue price of one hundred and nine million one

hundred sixteen thousand four hundred and twenty-five Euro (€109,116,425) by the conversion of eight hundred and five thousand four hundred and twenty-eight (805,428) convertible notes (obligations convertibles) into eight hundred and five thousand four hundred and twenty-eight (805,428) shares at the conversion ratio of one (1) to one (1), the conversion of six million six hundred and ninety-six thousand nine hundred and eighty-three (6,696,983) convertible notes (obligations convertibles) into one hundred ninety four thousand four hundred ninety eight (194,498) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero two nine zero four two seven seven eight (0.029042778), the conversion of nine million two hundred and twelve thousand two hundred and eighty-four (9,212,284) convertible notes (obligations convertibles) into two hundred sixty eight thousand two hundred seventy four (268,274) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero two nine one two one three zero four (0.029121304), the conversion of fifteen million seven hundred and sixty-eight thousand four hundred and twelve (15,768,412) convertible notes (obligations convertibles) into three hundred seventeen thousand fifty six (317,056) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero two zero one zero seven zero two two (0.020107022), the conversion of two million seven hundred and twenty-six thousand three hundred and sixty (2,726,360) convertible notes (obligations convertibles) into ninety two thousand four hundred ninety two (92,492) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero three three nine two five zero three seven (0.033925037), the conversion of one million seventeen thousand forty eight (1,017,048) convertible notes (obligations convertibles) into thirty three thousand nine hundred twenty three (33,923) shares at the conversion ratio of zero point zero three three three five four zero three four (0.033354034) and the conversion of one hundred and six million eight hundred and eighty-five thousand seven hundred and twenty-four (106,885,724) convertible notes (obligations convertibles) into two million four hundred sixty-two thousand forty-six (2,462,046) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero two three zero three four three eight two (0.023034382), subscription to, and payment (by way of conversion) of, the shares to be issued within the capital increase; allocation of the difference between the aggregate face amount of the convertible notes (obligations convertibles) and the aggregate nominal value of the shares issued upon conversion to the share premium;

(B) Reduction of the issued share capital by an amount of one hundred and five million ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (€105,090,875) to one million Euro (€1,000,000) by cancellation of three million two hundred forty three thousand six hundred thirty-five (3,243,635) shares and by decrease of the nominal value of each remaining share from twenty-five Euro (€25) each to one Euro (€1) each (without payment to the shareholders), application of the share capital reduction amount to the freely distributable reserves;

Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to take into account items (A) and (B) of the agenda to read as follows:

“ **5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million Euro (€ 1,000,000) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (€1) each.»

The above having been approved by the meeting, the following resolutions were passed:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by one hundred and four million three hundred forty-two thousand nine hundred and twenty-five Euro (€104,342,925) to one hundred and six million ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (€106,090,875) and issue four million one hundred and seventy-three thousand seven hundred and seventeen (4,173,717) shares of a nominal value of twenty-five Euro (€25) each to the Sole Member for a total issue price of one hundred and nine million one hundred sixteen thousand four hundred and twenty-five Euro (€109,116,425) by the conversion of eight hundred and five thousand four hundred and twenty-eight (805,428) convertible notes (obligations convertibles) into eight hundred and five thousand four hundred and twenty-eight (805,428) shares at the conversion ratio of one (1) to one (1), the conversion of six million six hundred and ninety-six thousand nine hundred and eighty-three (6,696,983) convertible notes (obligations convertibles) into one hundred ninety four thousand four hundred ninety eight (194,498) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero two nine zero four two seven seven eight (0.029042778), the conversion of nine million two hundred and twelve thousand two hundred and eighty-four (9,212,284) convertible notes (obligations convertibles) into two hundred sixty eight thousand two hundred seventy four (268,274) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero two nine one two one three zero four (0.029121304), the conversion of fifteen million seven hundred and sixty-eight thousand four hundred and twelve (15,768,412) convertible notes (obligations convertibles) into three hundred seventeen thousand fifty six (317,056) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero two zero one zero seven zero two two (0.020107022), the conversion of two million seven hundred and twenty-six thousand three hundred and sixty (2,726,360) convertible notes (obligations convertibles) into ninety two thousand four hundred ninety two (92,492) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero three three nine two five zero three seven (0.033925037), the conversion of one million seventeen thousand forty eight (1,017,048) convertible notes (obligations convertibles) into thirty three thousand nine hundred twenty three (33,923) shares at the conversion ratio of zero point zero three three three five four zero three four (0.033354034) and the conversion of one hundred and six million eight hundred and eighty-five thousand seven hundred and twenty-four (106,885,724) convertible notes (obligations convertibles) into two million four hundred sixty-two thousand forty-six (2,462,046) shares at the conversion ratio of one (1) to zero point zero two three zero three four three eight two (0.023034382). The Sole Member, represented by Me Sascha Nolte, prenamed, subscribed to, and fully paid (by way of conversion) the shares.

Evidence of the conversion of the convertible notes was shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the difference between the aggregate face amount of the convertible notes (obligations convertibles) and the aggregate nominal value of the shares issued upon conversion, being an amount of twenty-nine million four hundred fifteen thousand two hundred ninety-nine Euros (€29,415,299), to the share premium.

Second resolution

It is resolved to reduce the issued share capital by an amount of one hundred and five million ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (€105,090,875) to one million Euro (€ 1,000,000) by cancellation of three million two hundred forty three thousand six hundred thirty-five (3,243,635) shares and by decrease of the nominal value of each remaining share in issue from twenty-five Euro (€25) each to one Euro (€1) each (without payment to the shareholders) and to allocate the share capital reduction amount to the freely distributable reserves of the Company.

It is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand Euro (7,000.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de février,

pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

SG Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existante sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 996,

représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 24 février 2011 (qui, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de World Power Holdings Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dûment constituée et existante sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B111.503, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 février 2008 par acte notarié du notaire soussigné publié au Mémorial C numéro 808 du 3 avril 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les soixante-neuf mille neuf cent dix-huit (69,918) parts sociales émises dans la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous;

2. les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Augmentation du capital social émis de la Société par cent quatre million trois cent quarante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (€104.342.925) à cent six million quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros (€106.090.875) et émission de quatre million cent soixante-treize mille sept cent dix-sept (4.173.717) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune, à l'Associé Unique pour un prix d'émission total de cent neuf million cent seize mille quatre cent vingt-cinq euros (€109.116.425), par la conversion de huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit (805.428) obligations convertibles en huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit (805.428) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour une (1), par la conversion de six million six cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-trois (6.696.983) obligations convertibles en cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (194.498) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro deux neuf zéro quatre deux sept sept huit (0,029042778), par la conversion de neuf million deux cent douze mille deux cent quatre-vingt-quatre (9.212.284) obligations convertibles en deux cent soixante-huit mille deux cent soixante-quatorze (268.274) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro deux neuf un deux un trois zéro quatre (0,029121304), par la conversion de quinze million sept cent soixante-huit mille quatre cent douze (15.768.412) obligations convertibles en trois cent dix-sept mille cinquante-six (317.056) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro deux zéro un zéro sept zéro deux deux (0,020107022), par la conversion de deux million sept cent vingt-six mille trois cent soixante (2.726.360) obligations

convertibles en quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-douze (92.492) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro trois trois neuf deux cinq zéro trois sept (0,033925037), par la conversion de un million dix-sept mille quarante-huit (1.017.048) obligations convertibles en trente-trois mille neuf cent vingt-trois (33.923) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro trois trois trois cinq quatre zéro trois quatre (0,033354034), par la conversion de cent six million huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-quatre (106.885.724) obligations convertibles en deux million quatre cent soixante-deux mille quarante-six (2.462.046) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro deux trois zéro trois quatre trois huit deux (0,023034382), souscription aux et paiement (par le biais de conversion) des parts sociales à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital, allocation à la prime d'émission de la différence entre le montant de la valeur totale des obligations convertibles et la valeur nominale totale des parts sociales suite à la conversion;

(B) Réduction du capital social émis par un montant de cent cinq million quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros (€105.090.875) à un million euros (€1.000.000) par l'annulation de trois millions deux cent quarante-trois mille six cent trente-cinq (3.243.635) parts sociales et par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise après l'annulation de vingt-cinq euros (€25) chacune à un euro (€1) chacune (sans paiement aux associés), allocation du montant de la réduction du capital social en absorption des pertes et le solde du montant de la réduction du capital social après cette allocation aux réserves librement distribuables de la Société;

Modification conséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société prenant en compte les points (A) et (B) de l'ordre du jour ayant la teneur suivante:

“ **5. Capital Social.** Le capital social de la Société s'élève à un million euros (€ 1.000.000) représenté par un million (1.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.»

Après avoir approuvé l'ordre du jour ci-dessus, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par cent quatre millions trois cent quarante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (€104.342.925) pour le porter à cent six millions quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros (€106.090.875) et émission de quatre millions cent soixante-treize mille sept cent dix-sept (4.173.717) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune, à l'Associé Unique pour un prix d'émission total de cent neuf millions cent seize mille quatre cent vingt-cinq euros (€109.116.425), par la conversion de huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit (805.428) obligations convertibles en huit cent cinq mille quatre cent vingt-huit (805.428) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour une (1), par la conversion de six million six cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-trois (6.696.983) obligations convertibles en cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (194.498) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro deux neuf zéro quatre deux sept sept huit (0,029042778), par la conversion de neuf million deux cent douze mille deux cent quatre-vingt-quatre (9.212.284) obligations convertibles en deux cent soixante-huit mille deux cent soixante-quatorze (268.274) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro deux neuf un deux un trois zéro quatre (0,029121304), par la conversion de quinze million sept cent soixante-huit mille quatre cent douze (15.768.412) obligations convertibles en trois cent dix-sept mille cinquante-six (317.056) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro deux zéro un zéro sept zéro deux deux (0,020107022), par la conversion de deux million sept cent vingt-six mille trois cent soixante (2.726.360) obligations convertibles en quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-douze (92.492) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro trois trois neuf deux cinq zéro trois sept (0,033925037), par la conversion de un million dix-sept mille quarante-huit (1.017.048) obligations convertibles en trente-trois mille neuf cent vingt-trois (33.923) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro trois trois trois cinq quatre zéro trois quatre (0,033354034), par la conversion de cent six millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-quatre (106.885.724) obligations convertibles en deux millions quatre cent soixante-deux mille quarante-six (2.462.046) parts sociales au taux de conversion de une (1) pour zéro virgule zéro deux trois zéro trois quatre trois huit deux (0,023034382). L'Associé Unique, représenté par Me Sascha Nolte, prénommé, a souscrit à et entièrement payé (par le biais de conversion) les parts sociales.

Preuve de la conversion des obligations convertibles a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé d'allouer à la prime d'émission la différence entre le montant de la valeur totale des obligations convertibles et la valeur nominale totale des parts sociales suite à la conversion, étant un montant de vingt-neuf million quatre cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (€ 29.415.299).

Seconde résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis par un montant de cent cinq millions quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros (€105.090.875) à un million euros (€1.000.000) par l'annulation trois millions deux cent quarante-trois mille six cent trente-cinq (3.243.635) parts sociales et par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise après l'annulation de vingt-cinq euros (€25) chacune à un euro (€1) chacune (sans paiement aux associés), allocation du montant de la réduction du capital social en absorption des pertes et le solde du montant de la réduction du capital social après cette allocation aux réserves librement distribuables de la Société.

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société ayant la teneur énoncée à l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges qui, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou seront à sa charge en relation avec le présent acte, sont estimés à sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2011. Relation: LAC/2011/10055. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064371/220.

(110072015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Dover Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.372.165.225,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 12 mai 2011

- L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Dean SANTUCCI de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 12 Mai 2011.

- L'associé unique décide de nommer Monsieur Grzegorz LUBLINSKI, né le 25 Mars 1971 à Mielec, Pologne, résidant au 67, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 12 Mai 2011 et ce pour une durée allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mai 2011.

Référence de publication: 2011068362/16.

(110075195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 68.393.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Michail MAILLIS, administrateurs A et d'Ioannis LENTZOS, administrateurs B pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Markus KÖLLMANN, Frans Laarmansstraat 12, NL-4906 HD Oosterhout, en tant qu'Administrateur A et Alexandros TASOPOULOS, Kazantzaki 9, GR-190 13 Anavyssos Attikis, comme administrateurs B pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

M. KÖLLMANN / A. TASOPOULOS

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011068387/18.

(110075313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

JACOBS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.740.650,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 68.712.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068491/11.

(110075516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Fersach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.105.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les administrateurs de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Konzern S.à.r.l. a désormais son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et son représentant permanent, à savoir Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et son représentant permanent, à savoir Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A., a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011068405/22.

(110075225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Danor Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.388.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

DD PUBLISHING S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 83316 (the "Sole Shareholder"),

holding the entire share capital of DANOR MEDIA Sàrl, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon and registered with the Luxembourg register of Trade and Companies under the number B 82388, incorporated on May 31st, 2001 pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of M^e Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1159 of December 13, 2001;

here represented by Mr. Vincent LINARI, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, acting in his capacity as attorney-in-fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as said before, declared and requested the notary to state that:

First resolution

The Sole Shareholder decides to proceed with to the anticipated dissolution of the Company and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder hereby appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

Third resolution

The Sole Shareholder declares that (i) the Company does not hold any participation interests anymore in whatever forms in any Luxembourg or foreign entity and does not contemplate to carry out such participation activity in the future and that (ii) it irrevocably undertakes to settle any presently known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

The Sole Shareholder thus declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the manager of the Company for the accomplishment of their mandate until the date hereof.

Fifth resolution

The Sole Shareholder pronounces the closing of the liquidation of the Company.

The corporate books and the account documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of the Company as from the closing date of the liquidation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about nine hundred and thirty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

DD PUBLISHING S.A., une société anonyme luxembourgeoise avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83316 (l' "Associée Unique"),

détenteur de l'intégralité du capital social DANOR MEDIA Sàrl, une société luxembourgeoise à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82388, constituée le 31 mai 2001 suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1159 du 13 décembre 2001,

ici représentée par Monsieur Vincent LINARI, avocat, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, agissant en sa qualité de mandataire de l'Associée Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec les autorités d'enregistrement.

L'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Première résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associée Unique se désigne en tant que liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

Troisième résolution

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et (ii) qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement connu, inconnu et non payé.

L'Associée Unique déclare donc qu'elle reprend tous les actifs de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de donner décharge au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et les documents de compte de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au siège social de la Société à compter de la date de clôture de la liquidation.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

Coûts

Il est décidé que les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à neuf cent trente Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. LINARI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2011. LAC/2011/21732. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011066176/110.

(110074998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Fyr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011068420/14.

(110075200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Gazeley Luxco France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.254.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2011

En date du 21 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Nicholas REDWOOD de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 8 avril 2011.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011068421/18.

(110075208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Gazeley Luxco France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.089.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2011

En date du 21 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Nick REDWOOD de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 8 avril 2011.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxco France 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011068422/18.

(110075210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.807.

—
Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués, Monsieur Nico Arend (demeurant à L- 1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix), Monsieur Carlo Fischbach et Madame Sylvie Winkin-Hansen sont venus à l'expiration, l'assemblée a décidé de les renommer pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, individuellement à Monsieur Nico Arend, Monsieur Carlo Fischbach et Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

N. ARENT

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011070685/19.

(110078094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.225.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2011

En date du 21 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Nicholas REDWOOD de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 8 avril 2011.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011068423/18.

(110075192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Gazeley Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.087.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2011

En date du 21 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Nick REDWOOD de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 8 avril 2011.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011068424/18.

(110075201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.021.907,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.226.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2011

En date du 21 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Nicholas REDWOOD de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 8 avril 2011.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011068425/18.

(110075211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

GMT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.902.

—
Extrait du Procès-Verbal des Décisions de l'Actionnaire Unique Prises le 2 mai 2011

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 2 mai 2011, Monsieur Gerdy Roose, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry Fleming et désigne à partir du 2 mai 2011, Monsieur Pierre Lentz, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GMT II S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011068443/21.

(110075342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

**Wickrange Messdall S.A., Société Anonyme,
(anc. Wickrange «Shopping-Center» S.A.).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.292.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011068729/12.

(110075354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mars 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY,

Monsieur Koen LOZIE,

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE GLACIS, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
J. WINANDY / COSAFIN S.A.
- / Signature
Président / Administrateur

Référence de publication: 2011068459/21.

(110075319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 160.831.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixth of May

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

4162897 Canada Ltd, having its registered office at Suite 330, 181 Bay Street, Toronto, Canada, registered in Canada under registration number 416289-7, here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is "BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, including a pledge of a subsidiary's securities to a subsidiary's lenders; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand US dollars), represented by 25,000 shares of USD 1 (one US dollar) each, all subscribed and fully paid up.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Board of Managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

All acts binding the Company must be signed by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011

Subscription - Payment

All the 25,000 (twenty-five thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by 4162897 Canada Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000 (twenty-five thousand US dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Keith Hyde, with professional address at 26, Hambly Avenue, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada;
- Mr. Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs. Anna Sofronyuk, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

4162897 Canada Ltd., ayant son siège social à Suite 330, 181 Bay Street, Toronto, Canada, immatriculée au Canada sous le numéro d'enregistrement 416289-7, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties comprenant une garantie sur les actions détenues dans les filiales et sur les prêts accordés aux filiales; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 25,000 (vingt-cinq mille USD), représenté 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales de USD 1 (un USD) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Tous actes engageant la Société doivent être signés conjointement par deux des gérants

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011

Souscription - Libération

Toutes les 25,000 (vingt-cinq mille) parts sont souscrites par 4162897 Canada Ltd prénommée et intégralement payé en numéraire, de sorte que la somme de 25,000 (vingt-cinq mille USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Keith Hyde, avec adresse professionnelle au 26, Hambly Avenue, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada;
- Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mademoiselle Anna Sofronyuk, avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21273. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 juin 2011.

Référence de publication: 2011066131/353.

(110074878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Moog Europe Holdings Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 38.352,20.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 151.233.

1) Composition du Conseil de Gérance:

L'Assemblée Générale des Associés tenue le du 30 mars 2011 a décidé de mandater pour une durée indéterminée les gérants suivants:

- MOOG Europe Holdings I, LLC, société à responsabilité limitée, siège social 6860 Seneca Street, USA, NY-14052 East Aurora, New York, immatriculée au registre des sociétés de New York, numéro F050208000950

- MOOG Europe Holdings II, LLC, société à responsabilité limitée, siège social 6860 Seneca Street, USA, NY-14052 East Aurora, New York, immatriculée au registre des sociétés de New York, numéro F050208000967

Bettembourg, le 03 mars 2011.

MOOG Europe Holdings I, LLC

Represented by Gary Parks

Référence de publication: 2011068552/18.

(110075343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

MPEL-Metroplex Project Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5414 Canach, 16, rue Winkel.

R.C.S. Luxembourg B 104.645.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 15 novembre 2010 que:

- Le mandat du gérant, Monsieur Antonin Willems, né le 25 juillet 1980 à Versailles (France) demeurant à 16, rue du Winkel L-5414 Canach, est reconduit pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011068553/13.

(110075353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Ferodi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 76.047.

L'an deux mille onze.

Le cinq mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERODI S.A., avec siège social à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.047 (NIN 2000 2214 319),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, lequel dernier est resté dépositaire de la minute, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 698 du 27 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Edmond SCHROEDER en date du 25 août 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 105 du 12 février 2001;

- suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 799 du 21 avril 2006.

Le capital social s'élève à trente-trois mille Euros (€ 33.000.-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dirk KRETZ, salarié, demeurant à L-6550 Berdorf, 76, route d'Echternach, et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jörg SCHEUNERT, commerçant, demeurant à L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

2.- Modification de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (deuxième phrase). Le siège social est établi à Wecker.

3.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Wecker et de fixer la nouvelle adresse à L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (deuxième phrase). Le siège social est établi à Wecker.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. KRETZ, J. SCHEUNERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mai 2011. Relation: ECH/2011/805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068404/58.

(110075310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.095.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2011 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit:

Conseil d'Administration

Massimo SCOLARI, ayant son adresse professionnelle Via San Gottardo, 61 - CH-6900 Lugano (Suisse).

Gabriele BRUERA, ayant son adresse professionnelle Via San Gottardo, 61 - CH-6900 Lugano (Suisse).

Corrado CAPACCI, ayant son adresse professionnelle Via San Gottardo, 61 - CH-6900 Lugano (Suisse).

Enzo TRICERRI, ayant son adresse professionnelle 49, Avenue J.F. Kennedy - L-1835 Luxembourg.

Alessandro MANGIONE, ayant son adresse professionnelle 49, Avenue J.F. Kennedy - L-1835 Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CompAM Fund

Signature

Référence de publication: 2011073103/23.

(110074897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.
